



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Ville d'Angoulême / Scène Nationale Théâtre d'Angoulême -
Convention d'objectifs 2016**

DE20160208_12	Conseil municipal du 8 février 2016
Rapporteur : Samuel CAZENAVE	Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016 Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

**Ville d'Angoulême / Scène Nationale Théâtre
d'Angoulême - Convention d'objectifs 2016**

Développement des Arts et de la
Culture
id : 1238

Conseil municipal
8 février 2016

12

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Chaque année, la Ville d'Angoulême soutient des associations culturelles angoumoises en leur accordant une subvention et / ou une aide technique et logistique.

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations demande aux collectivités de conclure une convention avec les associations lors du versement d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

Ce dispositif de conventionnement permet d'accompagner de manière plus précise les actions et projets des associations et d'encadrer l'utilisation des fonds attribués par le Conseil Municipal.

C'est dans ce cadre que la Ville a décidé d'apporter son concours à la Scène Nationale – Théâtre d'Angoulême en accordant une subvention de 870 000 euros au titre du budget 2016.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Association Théâtre d'Angoulême
Scène Nationale -

Xavier Bonnefont et sa représentante
Elisabeth Lasbugues

Samuel CAZENAVE
Danielle Chauvet

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
8 février 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



